

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 95.00.510.001.1 DU 15 MAI 1995

## Dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé modèle G-Disk, muni d'un système de visualisation et de mémorisation sécurisée

(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANT

GILBARCO Limited, Crompton Close, Basildon, Essex, SS 14 BA (Royaume-Uni).

### DEMANDEUR

ASSISTANCE-SERVICES, 56, rue Colière, 69780 Mions (France).

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé modèle G-Disk, muni d'un système de visualisation et de mémorisation sécurisée, est destiné à la gestion d'ensembles de mesurage routiers d'un modèle approuvé et à la mémorisation sur supports magnétiques des transactions commerciales réalisées à partir de ces ensembles de mesurages.

Le nombre maximal d'ensembles de mesurage routiers pouvant être reliés à ce dispositif est 8.

Le dispositif libre-service faisant l'objet de la présente décision est essentiellement constitué :

- d'un clavier de commandes,
- d'un écran de visualisation des paramètres de gestion des ensembles de mesurage et des informations mémorisées,
- d'une unité centrale comprenant notamment un disque dur et deux lecteurs de disquettes,
- d'un boîtier de raccordement des divers ensembles de mesurage,
- d'un boîtier de contrôle.

Il peut être en outre associé à un dispositif imprimeur à indications non contrôlées par l'Etat.

Les informations principales mémorisées sur le disque dur et sur la disquette d'enregistrement et pouvant être visualisées sont les suivantes :

- le volume, le prix à payer et le prix unitaire de la transaction,
- le numéro de l'ensemble de mesurage concerné,
- le numéro du produit utilisé,
- le numéro incrémental de la transaction réalisée dans la journée,
- le numéro incrémental de la transaction réalisée par carte bancaire dans la journée,
- la date et l'heure de la transaction,
- le numéro de la carte de paiement utilisée.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

La mise en place du dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé modèle G-Disk,

muni d'un système de visualisation et de mémorisation sécurisée ne doit en aucun cas faire obstacle à la vérification des ensembles de mesurage routiers auxquels il est raccordé.

Les températures d'utilisation de ce dispositif correspondent à la classe B (- 10 °C, + 40 °C) définie par la circulaire n° 90.1.01.400.0.0 du 24 janvier 1990 relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau munis de dispositifs électroniques.

Les disquettes d'enregistrement des transactions doivent être conservées jusqu'au paiement effectué par l'utilisateur.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Lorsque la vérification primitive du dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé faisant l'objet de la présente décision est effectuée avec les ensembles de mesurage auquel il sera associé sur site ou dans des conditions équivalentes, la vérification primitive peut être réalisée en une seule phase chez le demandeur.

Il s'agit alors, dans une première partie :

- de vérifier la bonne installation du bon logiciel de fonctionnement,
- de vérifier la bonne configuration du système en fonction de son utilisation prévue sur site.

Dans une seconde partie, il y a lieu de réaliser les opérations suivantes :

- avant et pendant une simulation de transaction :
  - déconnecter chacune des liaisons entre le dispositif calculateur-indicateur électronique et le boîtier de raccordement, entre le boîtier de raccordement et l'unité centrale, et entre le boîtier de contrôle et l'unité centrale,
  - couper l'alimentation de chacun des éléments cités ci-dessus.

Il s'agira de s'assurer, pour chacun des deux cas ci-dessus, que si l'autorisation de la transaction est accordée, alors la transaction interrompue est correctement enregistrée sur ses supports. Le dispositif de libre-service doit se mettre automatiquement hors service après l'arrêt de la ou des distributions en cours jusqu'au rétablissement de l'alimentation électrique ou chargement de la disquette.

- vérifier qu'une transaction ne peut débiter que si la disquette d'enregistrement adéquate

est présente dans le lecteur et que si elle n'est pas protégée en écriture,

- vérifier qu'un retrait de la disquette avant un enregistrement et en cours d'enregistrement sur celle-ci bloque toute distribution ultérieure, et qu'une réintroduction ultérieure de la disquette dans son support permet l'enregistrement correct de la transaction et autorise la transaction suivante.

Si la vérification primitive du dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé n'a pu être réalisée avec les ensembles de mesurage auquel il sera associé sur site ou de façon équivalente, la vérification primitive doit être réalisée en deux phases.

#### 1) Examen préalable :

Cet examen consiste à réaliser les essais de la première partie de la vérification primitive réalisée chez le demandeur et décrits ci-dessus.

#### 2) Vérification sur site :

Lors de la seconde phase de la vérification primitive et lors de la vérification périodique, il convient de réaliser les essais décrits ci-dessus dans la seconde partie de la vérification primitive en une seule phase.

De plus, lors de la vérification périodique, il y a lieu de :

- vérifier les dispositifs de scellements du dispositif de visualisation et de mémorisation sécurisée,
- vérifier que si le matériel fonctionne depuis plus de trois mois, la date du premier enregistrement sur le disque dur est compatible avec ce délai.

Les indications contrôlées par l'Etat doivent pouvoir être visualisées sur l'écran. Les valeurs de volume et de prix à payer lues sur l'écran et celles lues sur le dispositif indicateur de l'ensemble de mesurage associé doivent être identiques.

Si d'autres indications sont mémorisées et visualisées, elles ne doivent pas être en contradiction avec les indications contrôlées par l'Etat, ni entraver leur bonne lecture.

La vérification du dispositif libre-service est réalisée au moyen de la carte codée du gérant de la station ou, le cas échéant, de l'installateur.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif libre-service doit porter le numéro de la présente décision. De plus, l'indication "classe B" devra figurer sur la plaque d'identification du dispositif de visualisation et de mémorisation sécurisée.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 24-430.

### VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### REMARQUE

Sur une station-service, il y a lieu de comptabiliser autant de dispositifs libre-service qu'il y a d'unités centrales.

### ANNEXES

Notice descriptive.

Dessins n<sup>os</sup> 6198-1 et 2.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif libre-service  
GILBARCO à post-paiement différé  
modèle G-Disk,  
muni d'un système de visualisation  
et de mémorisation sécurisée

### PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LIBRE-SERVICE

Le dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé modèle G-Disk assure la gestion des transactions commerciales réalisées à partir des ensembles de mesurage routiers qui lui sont connectés. Toutes les transactions sont enregistrées sur disque dur et sur disquette. Celles qui sont réalisées à l'aide d'une carte bancaire et sont enregistrées sous forme codée dans une partition spéciale des deux supports magnétiques.

#### 1 - PROCEDURES D'ENREGISTREMENT D'UNE TRANSACTION :

Toute demande de transaction fait l'objet d'une autorisation de la part du système de gestion du dispositif libre-service GILBARCO, modèle G-Disk. L'autorisation reçue, la transaction peut débuter. Une fois la transaction achevée, son enregistrement se déroule de la manière suivante :

- les données métrologiques (prix unitaire, volume débité, prix à payer) sont transmises à l'unité centrale du dispositif de mémorisation,
- les données métrologiques sont associées à un caractère de contrôle,
- une fois l'ensemble des informations reçues au niveau de l'unité centrale, le caractère de contrôle est recalculé. Dans le cas où il est valide, le système procède alors à l'enregistrement des données. Dans le cas contraire, et au bout de 5 essais infructueux, la distribution est bloquée et le système est mis en alarme,
- les données sont transmises sous forme codée à la partition du disque dur dédiée à la sau-

garde de la transaction réalisée par le dispositif à post-paiement différé et à la disquette. Le système contrôle que les informations à enregistrer sur ces deux supports sont conformes au message transmis et acquitte ensuite la réception.

- une nouvelle transaction peut alors se dérouler.

La capacité de mémorisation du disque dur est supérieure à trois mois. Les données antérieures à 3 mois sont automatiquement effacées.

Le dispositif de mémorisation sécurisée ne peut fonctionner que lorsque la capacité de stockage du disque dur et de la disquette est suffisante pour l'enregistrement d'une nouvelle transaction et que lorsque la disquette adéquate est installée dans le support prévu à cet effet.

Les critères d'enregistrement sur une disquette sont les suivants :

- si la disquette est vierge de tout enregistrement, elle est formatée. Ce formatage consiste à rendre la disquette compatible avec le format utilisé pour la sauvegarde des enregistrements et à créer un code spécial de reconnaissance de la disquette comportant notamment un numéro d'ordre ;
- si le numéro d'ordre de la disquette est reconnu par le matériel et correspond à celui en cours d'utilisation, l'enregistrement s'effectue de la même manière que sur le disque dur.

Dans tous les cas, une alarme prévient l'opérateur si la capacité de mémorisation du disque dur ou de la disquette est atteinte.

#### 2 - PROCEDURE DE LECTURE DES ENREGISTREMENTS :

La visualisation des enregistrements sur l'écran est réalisée par action de la touche du clavier correspondant à la fonction choisie. Les informations relatives aux transactions apparaissent cryptées à l'écran. Il faut alors appuyer sur une touche spéciale du clavier pour les rendre lisibles. A ce moment-là, il est impossible d'utiliser le clavier ou d'autoriser une nouvelle transaction. Le retour au menu principal se réalise par action sur une touche spéciale du clavier.

La consultation des indications relatives aux transactions s'effectue à partir du disque dur si les informations enregistrées datent de moins de trois mois. Dans le cas contraire, le système demandera l'insertion de la disquette numérotée correspondante.

### 3 - TRAÇABILITE :

La version du logiciel implanté sur le dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé

modèle G-Disk affichée sur l'écran système est référencée de la façon suivante :

TS 1200 F3GNT 901XXYY #02 du JJ.MM.AA

où : XX représente le numéro de la version de logiciel utilisé

YY représente le numéro de la révision du logiciel utilisé

JJ.MM.AA représente la date de création du logiciel sous le format jour-mois-année.

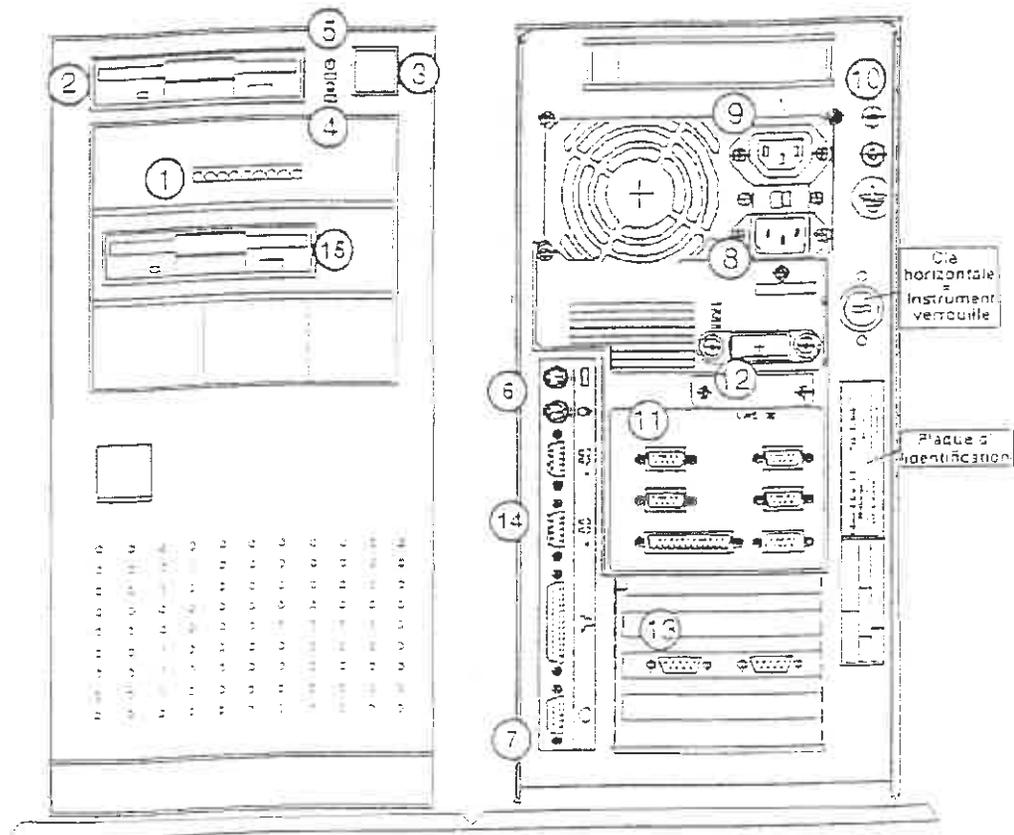
Toute modification du logiciel pouvant avoir des conséquences métrologiques doit être notifiée.

■ N° 6198-1

DISPOSITIF LIBRE-SERVICE GILBARCO A POST-PAIEMENT DIFFERE,  
G-DISK, MUNI D'UN SYSTEME DE VISUALISATION ET DE MEMORISATION SECURISEE

FACE AVANT  
188

FACE ARRIERE

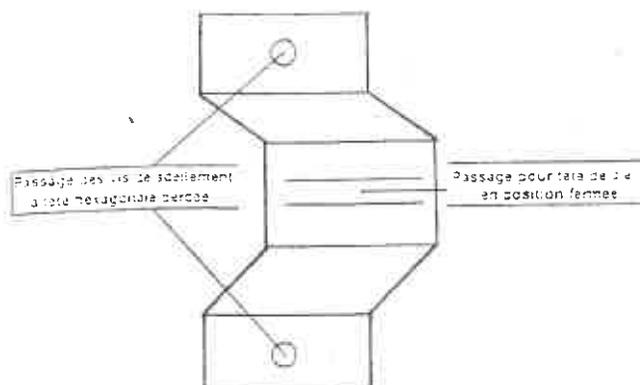


1	Indicateurs LED d'état Modem
2	Lecteur disquette gestion station
3	Interrupteur Marche/Arrêt
4	Témoin disque dur
5	Témoin d'alimentation
6	Prise clavier
7	Port écran

8	Prise alimentation
9	Prise alimentation auxiliaire
10	Borne de terre
11	Port périphérique
12	Raccordement Modem - téléphone
13	Port CRIND
14	Port série

15 Lecteur disquette sécurisée G-Disk

## ■ N° 6198-2

**DISPOSITIF LIBRE-SERVICE GILBARCO A POST-PAIEMENT DIFFERE,  
G-DISK, MUNI D'UN SYSTEME DE VISUALISATION ET DE MEMORISATION SECURISEE***Plan de scellement**Plaque d'identification*

<p>ASSISTANCE SERVICES</p> <p> <b>Gilbarco</b></p> <p>56 rue Colière 69780 MIONS</p>	<p><b>"G-Disk"</b></p> <p>Décision n° </p> <p>95.00.510.001.1</p> <p>Classe "B"</p>
---	--